



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Chambéry, le **24 JAN. 2022**

Service : Eau, Environnement et Forêts  
Affaire suivie par : Laurence THIVEL  
Fonction : chef de service  
Tél : 04 79 71 72 68  
Mél : [laurence.thivel@savoie.gouv.fr](mailto:laurence.thivel@savoie.gouv.fr)

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires  
de Savoie

Objet : documents de communication sur le loup et les activités d'élevage  
P.J. : un guide, une fiche réflexe et une plaquette d'information sur le réseau loup-lynx accompagnée d'une fiche relative aux critères de qualité des indices de présence du loup

Le département de la Savoie est particulièrement concerné par la prédation du loup. C'est pourquoi, au niveau départemental, la mise en œuvre du plan national loup et activités d'élevage est suivie au travers de comités spécifiques qui réunissent les acteurs concernés à un rythme soutenu tout au long de l'année. L'association des maires de France et l'association des maires ruraux participent aux travaux de ces instances.

Même si la prédation reste à un niveau élevé, les efforts de chacun ont permis d'enregistrer des résultats encourageants avec une baisse du nombre de victimes.

Notre mobilisation doit encore s'amplifier, en particulier par des actions de communication comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer au cours de nos nombreux échanges.

Au printemps dernier, je vous ai adressé un guide sur les chiens de protection. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous adresser trois nouveaux documents dont l'objectif est de mieux vous faire connaître les outils existants, de vous permettre d'adopter les meilleurs réflexes et d'identifier les personnes ressources au sein des services de l'État et ses partenaires, selon les situations rencontrées :

- un guide d'accompagnement destiné aux élus, présentant les bons réflexes et les actions possibles en cas de situation de présence de spécimens de loups à proximité des habitations ;
- une fiche « réflexe » relative à la procédure de signalement auprès de la direction départementale des territoires de toute suspicion d'attaque de loup (ou de lynx). Cette fiche vous permettra de répondre à un éleveur qui vous interroge sur les démarches à effectuer suite à une suspicion d'attaque de grand prédateur ;
- une plaquette d'information sur le réseau « loup-lynx » qui a pour objectif de favoriser la transmission des observations de terrains afin de mieux suivre l'évolution et la présence de ces deux prédateurs sur notre territoire accompagnée d'une fiche relative aux critères de qualité des indices de présence du loup.

Je vous invite à diffuser largement ces documents et j'insiste sur l'importance de faire remonter tous les signalements permettant de fiabiliser les données sur la présence du loup et d'adapter la protection et la défense des troupeaux.

La direction départementale des territoires se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Le préfet

